



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Conseil communal*

---

## **PROCES-VERBAL**

### **SEANCE DU 23 avril 2009**

Présidence : Mme Helene PINTO  
49 membres présents à l'appel+1 membre en début de séance

La Présidente, Mme Helene PINTO, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous et les informe qu'elle fonctionnera en remplacement de M. Marc-Etienne FAVRE hospitalisé pour une intervention chirurgicale, à qui elle souhaite ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Une attention lui parviendra le lendemain de la part de tout le Conseil.

Cette séance étant une première pour elle, Mme H. PINTO souhaite l'indulgence des participants.

Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux et Mlle FOGOZ secrétaire municipale, ainsi que le public présent à ces débats.

Elle salue également la presse représentée par M. NIPPELL pour le Régional et M. BEDA pour 24 Heures.

Monsieur le Député J. HALDY de Pully s'est excusé.

#### **1. APPEL**

Présents :	49 membres
Excusés :	9 membres
Arrivés en cours de séance :	1 membre
Absents :	1 membre

Les conseillers excusés sont : Mmes JUILLERAT, OGUEY-ARAYMON, MM. BUGNON, CIOMPI, DE PIERRI, FAVRE M.-E., KUPPER, OSTERTAG, SCHWEGLER

Arrivée en cours de séance : Mme HIRT

Absent : M. C. PINTO

Avec 49 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. La Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**L'ordre du jour**, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

**Le procès-verbal** de la séance du **4 décembre 2008** est accepté, à la majorité et 2 abstentions.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Mme H. PINTO informe que lors de la manifestation du 26 mars dernier, concernant l'accueil des nouveaux habitants de la Commune, elle a eu le plaisir de représenter le Conseil communal et s'est réjouie de l'ambiance régnant au sein des diverses représentations et s'est fait « l'avocat » pour les prochaines législatives.

Concernant les diverses informations reçues le 31 mars dernier de la Municipalité au sujet de la nursery Le manège enchanté, Mme H. PINTO donne lecture d'une correspondance du 17 avril 2009 envoyée par Mme Rusconi au président du Conseil.

## **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Mme H. PINTO cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic.

En préambule, ce dernier donne des nouvelles concernant l'opération de M. M.-E. FAVRE. Tout se serait bien passé.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement au nom de votre Municipalité. A tout seigneur, tout honneur : nous souhaitons à votre Président Marc-Etienne Favre nos meilleurs vœux pour un prompt et parfait rétablissement. Nous savons toutes et tous que c'est un homme de cœur et que, mécaniquement excepté, il n'a pas besoin de stimulateur pour nous faire profiter de sa bonté légendaire. Ce soir, nous ferons mentir le dicton et nous lui disons : loin des yeux, proche du cœur !

Si le calendrier des préavis de cette année a voulu que notre première rencontre de l'année ne se fasse que ce soir, les 17 séances de Municipalité et les 460 objets qui ont été traités à ces occasions font que nos communications seront plus étoffées que d'habitude.

### **Formation continue**

La Municipalité exprime ce soir sa fierté d'avoir comme Secrétaire municipale une personne au bénéfice d'une formation complète en Gestion publique locale. Mlle Fogoz a décidé en 2003 de retourner sur les bancs d'école, afin de compléter le bagage théorique lié à sa fonction de cadre supérieur. Son examen final a été passé avec brio le 16 décembre 2008 et elle rejoint le camp des premières personnes (5 à ce jour) ayant achevé ce cursus formatif sur le plan vaudois. Pour la petite histoire, votre ancien collègue et Municipal honoraire Jean-Claude Perret-Gentil est une des chevilles ouvrières de ce nouveau diplôme au bénéfice particulier des entreprises publiques, et reconnu sur le plan fédéral. De là à dire que Belmont distille un air favorable à la production des neurones, il y a un pas que je m'empresse de franchir !

### **Personnel communal**

L'année 2009 a débuté par l'accueil de notre nouveau Boursier, M. Stéphane Ruby et de Mme Nadine Forestier, notre nouvelle secrétaire au service technique.

M. Yann Tornare a également « enfilé » début février le costume de concierge que lui a remis Willy Bovey. Fin mars, lors d'une agape, nous avons pris officiellement congé de « notre » Brigitte Dudan qui, après 20 ans de bons et loyaux services au service technique, a décidé d'anticiper de quelques mois son départ.

Nous la remercions pour son long engagement en faveur des Cancoires et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur pour la suite de ses activités.

### **Police intercommunale**

Excepté quelques malfaisants qui ont fait « main basse » sur des biens d'autrui en « s'invitant » dans les domiciles privés, nous n'avons rien de particulier à vous signaler sur le front des délits et autres infractions à Belmont, excepté celles des « as du volant ».

Les contrôles radar effectués depuis le début de cette année montrent que le portail Ouest installé sur la route cantonale fait sentir ces premiers effets positifs à la montée. Direction Belmont, la vitesse la plus élevée mesurée vers l'arrêt de bus « Grands Champs » était de 68 km/h et direction Pully 77 km/h. Sur la route du Burenos, les excès mesurés en 2008 ont quelque peu diminués mais, au vu de la configuration des lieux, les vitesses restent trop élevées. Des nouveaux contrôles sont planifiés dans les semaines à venir, inclus dans les zones 30 km/h.

### **Fermeture de la Route de la Cita, au droit du Flonzel**

La Municipalité aurait souhaité pouvoir continuer à vous tenir informés sur ce dossier. Malheureusement, la mise à l'enquête publique de la mesure par le Service cantonal des routes a généré 4 recours, dont une collective munie d'une centaine de signatures. Le dossier est aujourd'hui en main de la Cour de droit public et administratif du Tribunal cantonal, ce qui nous impose, jusqu'à droit connu, la règle exclusive de parole en faveur de la Justice. Les Municipalités de Lutry et de Belmont sont représentées par Me Jacques Haldy, la cause étant commune.

Nous pouvons néanmoins exprimer ceci sur la forme: un « bug » interne à l'administration a fait que l'information prévue début 2009 des bordiers de la Cita n'a pas été transmise. Certains habitants se sont donc trouvés face à une barrière fermée, mais après être passés devant une signalisation verticale indiquant l'impasse. Nous sommes désolés pour ce « couac » administratif, et nous « ferons mieux » la prochaine fois.

Sur le fond de l'affaire, qui pour la petite histoire a débuté par une pétition demandant des mesures de dissuasion de transit concrètes en ... 1987 ..., les signatures sur le recours collectif nous confortent dans la décision prise. En effet, nombre de signatures proviennent de Vevey, Chexbres, Cully, Lutry, Lausanne, Renens et St-Prex. Quelques paraphes ont été apposés par des habitants de la Conversion, ce qui peut se comprendre, et des hauts de Belmont, ce qui surprend ! Preuve est donc faite, si cela était encore nécessaire que la route de la Cita est une voie de transit pour nombre de personnes n'habitant pas le secteur, alors que la route n'est pas et ne peut pas être configurée pour ce type de trafic. Nous vous faisons grâce ici des très nombreux soutiens oraux et écrits, aussi sous forme de pétitions, reçus par la Municipalité.

Une information officielle sera faite, une fois la décision de justice entrée en force.

Pour conclure, un grand coup de chapeau Cancoire aux lauréats de Belmont du Trophée PERL de Lausanne Région, qui ont remporté 2 des 4 prix distribués début de ce mois, sous les yeux ravis de votre Président et des délégués de votre CCAR.

Je citerai d'abord Mme Sonja Henauer, créatrice de Sonja desserts&santé et qui a remporté le 2ème prix doté de Fr. 20'000.--.

Le prix « coup de cœur » du Jury de Fr. 10'000.-- est allé à M. Renaud de Watteville, fondateur de Swiss Fresh Water et époux de votre collègue Conseillère communale.

Vous trouverez sur le site Internet de la Commune les liens vous permettant de faire plus ample connaissance avec les créations de nos lauréats, dont les neurones ont été à coup sûr stimulés par le bon air de Belmont.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme H. PINTO remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à M. G. MOSER :

## « Finances

Les comptes 2008 ont été révisés par la fiduciaire jeudi passé et présentés et commentés, cette semaine, lundi, à la Commission des finances.

Le résultat est un bénéfice de Fr. 1'200'000.- qui permet de faire des amortissements extraordinaires et des attributions à des fonds de réserve pour Fr. 1'189'000.-. Le solde est porté en augmentation du capital.

Notre cash-flow ayant fortement diminué suite aux investissements et à la facture sociale, nous avons effectué le 2 mars un emprunt de Fr. 500'000.- pour 3 mois auprès de la B.C.V. au taux de 0.75 %.

L'emprunt de Fr. 2'000'000.- auprès de Swisslife à 4,05 % arrivé à échéance le 27 mars 2009 a été remboursé et remplacé par :

Fr. 3'000'000.- auprès de la B.C.V. à 2,15 % pour 5 ans

Le million supplémentaire servira à financer :

- le remboursement de l'emprunt à court terme de Fr. 500'000.- à 0,75 % auprès de la B.C.V.
- et une partie des importants investissements prévus pour 2009 concernant, entre autres :
  - l'Espace Cancoires,
  - les études de la troisième étape du collège
  - la fin des travaux du portail ouest
  - la fin des travaux du Signal
  - la fin des travaux du Blessoney

## Dons

La Municipalité a décidé de verser :

- à la Chaîne du Bonheur Fr. 1'000.- pour le tremblement de terre dans les Abruzzes.
- au Cully Jazz une participation pour 2009 représentant Fr. 1.- par habitant.

## **Domaines**

Faisant suite à l'intervention de M. Chapalay qui demandait la création d'un fonds de rénovation pour l'immeuble Bel-Horizon, nous pouvons répondre que le fonds existe déjà avec un montant de Fr. 14'000.- au 31 décembre 2008. Ce montant n'étant pas très important, nous préférons le garder pour palier à de mauvaises surprises provenant de l'immeuble même, genre rénovation de façade ou de toiture.

## **Forêts**

Plusieurs tempêtes ont sévi en ce début d'année : Joris, le 23 janvier et Quentin, le mardi 10 février. Cette dernière a causé des dégâts importants à notre forêt au Signal, à l'emplacement de notre ancien refuge de Malatête, complétant la trouée effectuée par Lothar en 1999 (mais 20 fois moins important que Lothar) : 41 arbres, cubant 91 m<sup>3</sup> sur pied, dont 38 épicéas, 2 sapins blanc et 1 pin sylvestre. Les  $\frac{3}{4}$  de ces arbres ont été renversés, le reste cassés par la chute des premiers. Les forêts privées ont subis des dégâts pour une dizaine de m<sup>3</sup>. Les bûcherons ont très rapidement sécurisé le site en tronçonnant les arbres pas complètement couchés.

L'ensemble du peuplement ayant été fortement ébranlé, il est à craindre des attaques de bostryche cette année dans ce secteur.

## **Vignes**

Notre vin blanc en Chasselas 2008 a récolté les lauriers d'or de Terravin. Vous allez recevoir sous peu la fiche de souscription.

## **Espace « Cancoires » :**

Les travaux ont débuté fin novembre et se déroulent à satisfaction, ceci malgré une météo défavorable.

Les intempéries, neige et gel, nous ont fait perdre une quinzaine de jours, mais le planning n'en souffrira pas. Nous pensons toujours pouvoir terminer en décembre 2009. Quelques surprises ont agrémenté les séances de chantier, dont :

- d'énormes blocs de béton laissés dans le terrain par la construction de l'autoroute;
- la couche de terre végétale, que nous avons estimée à 30 cm, s'est révélée plus mince. Résultat : l'évacuation d'une terre de piètre qualité nous a coûté plus cher que prévu, car invendable;
- plusieurs bancs de molasse ont dû être cassés pour permettre la fondation des murs côté nord;
- une conduite de 80 cm de diamètre en béton armé a été mise à jour. Nous supposons qu'il s'agit d'une ancienne conduite construite lors des travaux de l'autoroute. Nous avons fait appel à la caméra et nous avons pu avancer de 30 mètres en direction de Belmont et de 150 mètres en direction du Blessoney en passant par-dessous l'autoroute. Cette conduite devait se déverser dans le Flonzel. Afin d'éviter une éventuelle pénétration d'eau dans le terrain, la conduite sera reliée à un collecteur d'eau claire;
- pas plus tard que mardi, nous avons découvert, en creusant pour permettre les fondations du mur du parking, une deuxième conduite. Etant donné qu'aucun plan ne mentionne cette conduite, nous nous renseignons auprès des S.I. de Lausanne si cette conduite est en fonction. Affaire à suivre !

Le cumul des mauvaises surprises énumérées ci-dessus nous a coûté la moitié des réserves pour des divers et imprévus mentionnés dans le préavis. Actuellement, la dalle du deuxième étage a été coulée, la possibilité de rencontrer encore de grosses mauvaises surprises diminue et nous avons bon espoir de pouvoir terminer la construction sans dépasser le montant prévu dans le préavis.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme H. PINTO remercie M. G. MOSER et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

#### **« Nursery-garderie dans « L'Espace cancoires »**

Comme vous avez tous pu le lire dans le courrier qui vous a été adressé à la fin du mois de mars, la commune va se charger de la mise en service de la nursery-garderie prévue dans « L'Espace cancoires ». Suite à l'annonce parue dans la presse, et sur différents sites spécifiques, nous avons reçu, à ce jour, une dizaine de dossiers de candidature.

Ces dossiers seront attentivement étudiés par le syndic et par moi. Nous nous sommes adjoints les compétences de Madame Lambert directrice de la « Fondation de l'enfance et de la jeunesse » de Pully. Sa longue expérience en matière de structures d'accueil et d'engagement de personnel nous sera fort utile afin de « dénicher » la perle rare.

Le préavis qui vous sera soumis le 3 septembre prochain vous donnera toutes les informations, principalement financières, relatives à la mise en service de cette structure.

Sachez, que ce n'est pas parce que la structure sera communale, que le coût en sera forcément plus élevé. D'autre part, nous aurons ainsi une meilleure visibilité de la gestion. Nous sommes aussi en pleine réflexion sur la création d'une Fondation, telle que celles de Pully ou Lutry; Fondation qui pourrait gérer la nursery, l'UAPE, le réfectoire, ainsi que de futurs lieux d'accueil sur la commune.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme H. PINTO remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

## « Neige

Nous avons connu un véritable hiver depuis le 27 novembre 2008. Le personnel engagé dans le service hivernal est intervenu 41 fois ce qui représente un total de 1480.25 heures.

Nous avons utilisé 63 tonnes de sel, soit 394 % de plus (ou 4x plus) par rapport à l'hiver précédent. Nous avons également utilisé, sur les cheminements piétonniers, un nouveau procédé composé de petits copeaux de bois imprégnés de saumure. Biodégradable, ce matériau semble répondre aux exigences de sécurisation des cheminements piétons. Un bilan plus précis sera tiré ultérieurement.

L'incidence de cet hiver rigoureux, sur les routes et chemins communaux, se fera également sentir sur le programme d'entretien ordinaire dont les coûts eux risquent de prendre un « coût » de chaud !

## Quartier du Blessoney

Le chantier a repris fin mars et les travaux sont terminés à 98%. Les derniers travaux ont consisté à la pose de l'enrobé final du cheminement Léchire – parking du Blessoney ainsi qu'à certaines améliorations de la zone Eco-point. Le solde des travaux consiste à l'arborisation du site.

## Chemin du Signal

Les travaux ont repris le 16 mars pour les finitions de la partie Signal inférieure et continuent avec la zone supérieure pour le changement de la colonne d'eau sous pression ainsi que les collecteurs. Dès le 29 avril, la zone Signal 42 à 46 sera entamée. Le chantier devrait durer encore 3 à 4 mois environ en fonction des conditions météo.

## Portail Ouest

La zone parking et l'îlot sont maintenant terminés, le solde des enrobés définitifs sera posé à partir du mois de mai 2009.

## Électricité

Le Conseil Fédéral a procédé à une modification de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. Les mesures prises ont conduit à un abaissement substantiel du coût du transport sur les réseaux très haute, haute et moyenne tension. Sur notre tarif basse tension simple, cela se traduit par une réduction de 0.6 ct/kWh à laquelle s'ajoute une réduction de 0.1ct/kWh sur notre timbre. A cet effet sur le transport, vient s'ajouter la réduction imposée de 0.9ct/kWh à 0.4ct/kWh du service système de Swissgrid.

La saga est loin d'être terminée car Swissgrid a décidé de recourir contre la décision de l'Elcom auprès du tribunal administratif fédéral.

Quant aux taxes fédérales et cantonales, elles ne sont pas revues à la baisse. Il ne faut quand même pas exagérer !!!!

Je vous remercie de votre attention ».

Mme H. PINTO remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

## « Urbanisme

Ca y est, après une longue, longue pause, l'ouvrage est remis sur le métier. Mais quel ouvrage me direz-vous ? Celui du plan général d'affectation de notre Commune, qui mènera de facto, à la révision du règlement communal des constructions.

Cette longue pause était due au plan directeur cantonal et au plan d'agglomération Lausanne-Morges qui devaient être avalisés par les instances compétentes avant que votre Municipalité se penche très attentivement sur le PGA. En effet, il aurait été vain de passer du temps sur celui-ci, pour s'entendre dire que, finalement, une partie de nos considérations ne répondait pas aux attentes et obligations édictées dans ces deux documents. Depuis le début 2009, la Municipalité a déjà consulté à deux reprises, la CMU (Commission consultative d'urbanisme), composée d'un architecte, d'un urbaniste et d'un géomètre.

Il faut reconnaître que les propos échangés ont été très productifs et ont permis d'affiner notre réflexion sur ce dossier qui « engagera » la commune pour les 15 à 20 ans à venir.

D'ici peu, une nouvelle séance sera organisée à laquelle la Municipalité conviera votre CCU afin de lui présenter, dans les grandes lignes, le résultat de ses cogitations.

Je vous remercie de votre attention ».

Mme H. PINTO remercie Mme C. SCHIESSER.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA CCU**

Mme H. PINTO cède la parole à M. P. GIRARD :

Durant cet hiver votre CCU a été consultée sur plusieurs projets:

##### **Portail Est – Traversée de Belmont – Sentier des Oches**

La thématique de la traversée de Belmont est-ouest et l'aménagement des portails d'entrée sont intimement liés.

Il s'agit de TRANQUILLISER la traversée de Belmont.

En clair, éviter que le village de Belmont soit traversé chaque jour, à vive allure, par des cohortes de pendulaires motorisés.

La politique de la municipalité va dans ce sens depuis plusieurs années. La CCU soutient totalement cette politique, car il en va de la qualité de vie des habitants, notamment au point de vue sécurité ainsi que par une diminution des pollutions sonores et aériennes.

Il y a maintenant dix ans, le plan directeur communal mentionnait déjà:

« Signaler les entrées dans la communes et modérer le trafic afin d'en souligner le caractère villageois et d'améliorer la sécurité »

Rappelons que ce plan directeur avait fait l'objet d'une consultation avec l'ensemble des acteurs locaux et qu'il avait trouvé un large soutien.

Et tout récemment, le 26 juin 2008, le conseil communal a accepté le préavis d'aménagement du portail d'entrée Ouest à une forte majorité (seul un conseiller a voté contre et trois se sont abstenus).

Ces projets s'inscrivent donc parfaitement dans la logique des décisions déjà prises et largement approuvées.

Aujourd'hui, plus que jamais, s'ajoute la contrainte que le ralentissement du trafic doit être obtenu en évitant dans la mesure du possible des travaux coûteux.

Ainsi les propositions de la municipalité sont les suivantes:

1. Ilot central non franchissable pour le portail Est
2. Les arrêts bus sur chaussée pour l'ensemble de la traversée de Belmont, ce qui oblige les automobilistes à attendre derrière le bus.
3. Marquage transversal pour rappeler à l'automobiliste qu'il se trouve au coeur d'un village, notamment au niveau de la place devant l'Hôtel Restaurant Le Belmont.

La CCU a encore réfléchi à une autre mesure qui, si elle était adoptée, permettrait également de ralentir le trafic au centre du village :

Il s'agirait de régler les feux de signalisations des transversales (véhicules et piétons) de manière à les passer au vert dès qu'un automobiliste arrive, respectivement dès qu'un piéton appuie sur le bouton poussoir (Selon l'art. 3 al. 4 LCR, des restrictions ou des prescriptions qui ne sont pas des interdictions complètes ou temporaires de circuler, mais des limitations fonctionnelles du trafic peuvent être édictées lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger les habitants ou d'autres personnes touchées de manière comparable contre le bruit et la pollution de l'air, pour assurer la sécurité, faciliter ou régler la circulation, pour préserver la structure de la route ou pour satisfaire à d'autres exigences imposées par les conditions locales).

Rappelons qu'à cela devrait encore s'ajouter une piste cyclable pour toute la traversée de Belmont. Cela permettrait de donner une identité cohérente sur le tronçon villageois de la route cantonale.

L'ensemble de la CCU soutient les mesures proposées par la Municipalité.

Par ailleurs, la CCU à l'unanimité, approuve l'abandon du sentier des Oches et son éventuelle vente. Car effectivement ce sentier a beaucoup plus un caractère d'utilité privée que publique.

### **Route du Burenoz –Aménagement de modération du trafic**

En ce qui concerne les aménagements routiers de la route du Burenoz, la CCU a relevé plusieurs éléments :

1. D'une manière générale, la CCU est favorable aux efforts de la Municipalité de modérer la vitesse du trafic sur ce tronçon, voire de dissuader les automobilistes d'autres communes à transiter par cet axe.
2. La diminution de la largeur de certains tronçons ainsi que les éléments techniques intéressants proposés par la Municipalité comme par exemple les coussins berlinois au carrefour Malavaux-Grands-Clos et la surélévation d'un carrefour à l'endroit du nouveau quartier devraient être efficaces.
3. Nous rappelons qu'un élément technique supplémentaire avait été proposé lors de la séance du 29.01.09 : nous avons parlé de décrochements physiques (comme on peut en voir au carrefour Béthusy-Dôle) qui serviraient à marquer les intersections Burenoz/artérioles.

### **Réaménagement du parking du Blessonney**

Après avoir pris acte du projet, la CCU a eu une réaction favorable à ce projet tout particulièrement à la variante 3.

En effet celle-ci propose une zone de stationnement végétale et une zone bitumée, ce qui a pour avantage d'augmenter le nombre de places à 48 au lieu de 40 dans la variante 1.

En conclusion, les membres de la CCU présents ne voient aucun inconvénient quant à la réalisation de ce projet qui est, par conséquent, approuvé unanimement.

### **Projet de transformation des parcelles 217, 1512 et 1513, famille Abetel**

La CCU a particulièrement apprécié la démarche de la municipalité de nous soumettre ce projet.

Nous pouvons qu'applaudir ce projet de réfection pour cette maison qui appartient au patrimoine de notre village.

Le projet architectural proposé nous paraît agréable au vu des différentes propositions de modernisation tout en respectant les contours historiques de cette demeure.

Pour réhabiliter cet agglomérat de maisons, formant un labyrinthe actuellement sous-occupé, il a fallu innover. Il en découle une demande de dérogation concernant la façade sud : selon les plans qui nous ont été présentés, il s'agirait de créer un abaissement dans la toiture jusqu'à une fenêtre existante, permettant d'aménager une petite terrasse. Pour la CCU, cette dérogation peut se justifier, car elle concerne une partie d'immeuble ayant déjà fait l'objet il y a longtemps d'un rajout sans valeur historique ni esthétique, la terrasse sera peu visible, ce secteur pourra bénéficier d'un meilleur éclairage. Cette démarche, ainsi que l'ensemble du projet, va dans le sens d'une meilleure utilisation du bâti existant.

Ce projet pourra accueillir plusieurs familles en respectant les règles de construction en vigueur sur le territoire de notre commune.

Effectivement, le nombre de places de parking est respecté.

En conclusion, les membres de la CCU incorporés sont favorables à la réalisation de ce projet.

### **Cheminement piétonnier au PPA Coin d'En Haut**

La CCU avait pris acte des informations reçues lors de la séance d'information du 18 septembre 2008, soit la position et la dénomination du passage et des sentiers de ce plan de quartier. Dans la discussion qui avait suivi, nous avons relevé que dans la partie inférieure du sentier de Clos Doret, celui-ci jouxtait vraiment les propriétés sises en aval. Des hypothèses de travail avaient été émises pour déplacer le chemin, sachant que cette proximité pourrait susciter des réactions négatives des propriétaires concernés.

Nous constatons que dans l'évolution du dossier, il sera certainement proposé de déplacer le sentier vers l'amont, quitte à le faire passer en tranchée, ou en créant un virage dans sa portion ouest.

La CCU souscrit à cette proposition qui, en plus de ménager le voisinage, maintient un niveau de pente acceptable pour des personnes à mobilité réduite.

Nous vous remercions de votre attention ».

Mme H. PINTO remercie M. P. Girard pour la lecture du rapport de la CCU.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR**

M. J.-C. BARTOLACELLI informe que La CCAR n'a pas de communication.

## **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2009**

**« Abrogation règlement pour la fourniture d'énergie électrique du 1<sup>er</sup> janvier 1969 modifié le 1<sup>er</sup> avril 1993 et Prorogation de l'article 22 dudit règlement »**

Commission technique : M. J.-M. MAYOR, Président, MM. J.-C. FAVRE, W. TREPPE

M. W. TREPPE donne lecture du rapport de la CT.

Mme H. PINTO l'en remercie et ouvre la discussion.

M. J.-P. CHAPALAY : concernant l'article 22 qui se réfère aux articles 8 à 12, demande si ces derniers sont réhabilités ou pas, n'ayant pas réussi à les trouver. M. J.-M. MAYOR en fait la lecture à la demande de M. J.-P. CHAPALAY. M. P. MICHELET donne en plus quelques précisions.

M. J.-P. CHAPALAY est satisfait de la réponse mais propose que l'on supprime, à l'art. 22, la phrase « Demeurent réservées les dispositions des articles 8 à 12. »

M. J.-P. CAVIN demande la parole et répond que cette demande est inutile et se reporte aux conclusions du préavis où il est mentionné de proroger cet article du Règlement jusqu'à l'entrée en vigueur des « Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension » et des coûts y afférents. Faire un acte ce jour pour un délai plus ou moins court est tout à fait inutile.

Mme H. PINTO remercie M. J.-P. CAVIN pour son intervention.

M. G. MUHEIM apporte encore quelques précisions quant à ces articles 8 à 12 + 50, qui font redondance avec les articles des conditions générales qui ont été distribuées à tous les abonnés de Belmont. Il rappelle qu'il est nécessaire de préserver et prolonger l'existence de l'article 22 par une sécurité de droit.

Mme H. PINTO remercie M. G. MUHEIM pour ses précisions et pose la question à M. J.-P. CHAPALAY s'il désire toujours maintenir sa demande. Ce dernier renonce.

La parole n'étant plus demandée, Mme H. PINTO relit les conclusions du préavis et passe au vote.

**Vote : Le préavis municipal N° 01/2009 est accepté à la majorité et 2 abstentions.**

## **7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2009**

### **« Règlement communal sur la taxe de séjour et adhésion à l'association Promotion Pully Paudex (PPP) »**

Commission technique : M. M. MARKIDES, MM. J.-C. BENOIT, D. GRAUL, M. RECCHIA + M. J.-C. BARTOLACELLI, représentant de la CCAR

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO MM. HENCHOZ, PASCHE

M. M. MARKIDES fait la lecture du rapport de la CT et Mme H. PINTO l'en remercie.

M. J.-M. PASCHE donne lecture du rapport de la CF et Mme H. PINTO l'en remercie.

La discussion est ouverte :

M. A. GENAINE : au vu des montants en jeu, une fois soustraits les frais, qu'elle est la différence perçue par la Commune ?

M. G. MUHEIM se réfère aux chiffres en sa possession (2006-2007) et lui répond moitié/moitié, mais à l'époque on ne touchait que le tiers.

M. A. GENAINE est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, Mme H. PINTO relit les conclusions du préavis et passe au vote.

**Vote : Le préavis municipal No 02/2009 est accepté à la majorité et 3 abstentions.**

**8. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2009**

**« Temple St-Martin – Demande de crédit pour la réfection de la façade Ouest, des pierres de taille, du sous-œuvre du porche, du parvis, de la peinture des parties boisées, des bancs et travaux annexes »**

Commission technique : M. C. DUPERTUIS, Président, MM. A. GENAINE, O. IUBATTI

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO MM. HENCHOZ, PASCHE

M. C. DUPERTUIS donne lecture du rapport de la CT et Mme H. PINTO l'en remercie.

M. J.-P. BOLAY donne lecture du rapport de la CF et Mme H. PINTO l'en remercie.

La discussion est ouverte :

M. J.-C. FAVRE a 4 questions :

1) Concernant le choix des entreprises : Il se demande s'il est judicieux de refaire travailler les mêmes entreprises, du fait que l'on constate aujourd'hui les erreurs du traitement appliqué en 1982.

Mme C. SCHIESSER lui répond qu'en 1982 c'est le choix du traitement, proposé par des spécialistes à l'époque, qui s'était avéré inadéquat et non l'entreprise mise en cause.

2) Concernant la réfection des pierres de taille. S'agit-il des mêmes pierres qui ont été réfectionnées en 1976 ? Elles auraient qu'une vie de vingt ans ?

M. G. MUHEIM lui répond que tous les contreforts n'ont pas été faits ces vingt dernières années. C'est donc ceux qui n'ont pas été touchés dans les années 1970-1980 qui vont être réfectionnés.

3) Concernant les subsides : comme le canton de donne plus de subside, y a-t-il des organismes privés qui peuvent prendre le relais ? Cette piste a-t-elle été explorée ?

M. G. MUHEIM lui répond que Mme C. DUPERTUIS vient de souffler la réponse : si cela existait, cela se saurait ! Cette décision de gel concerne également d'autres communes. Il existe des fonds d'aide pour des monuments privés, mais pas publics.

4) Vu la crise actuelle, où les entreprises cherchent plutôt d'économiser que de dépenser, la réfection de cet édifice datant du 16<sup>e</sup> siècle ne pourrait-elle pas être reportée ? Y a-t-il urgence ou ne pourrait-on pas attendre 2 – 3 ans ?

M. G. MUHEIM lui répond que si les pouvoirs publics jouaient bien le jeu, leur rôle serait d'effectuer des investissements anticycliques. Tel est le cas ce jour.

La bourse nous permet de le faire et qu'en plus aujourd'hui les entreprises s'attacheront à faire du bon travail.

M. J.-C. FAVRE est satisfait de toutes ces réponses.

La parole n'étant plus demandée, Mme H. PINTO relit les conclusions du préavis et passe au vote.

**Vote : Le préavis municipal N° 03/2009 est accepté à la majorité et 1 avis contraire.**

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. A. GENAINE : constate que si le dicton dit qu'il fait bon vivre à Belmont, la zone du parking d'Arnier ainsi que celle de la Principessa côté Musée, en constitue un magnifique démenti.

Ces deux parcelles sont couvertes de déchets de toutes sortes et il demande à la Municipalité d'intervenir énergiquement auprès des propriétaires, afin d'obtenir une amélioration de la situation qui entache, actuellement, notre carte de visite !

M. G. MUHEIM le remercie pour son intervention et lui répond que la Municipalité est déjà intervenue à deux reprises, mais comme cela a maintenant passé au Conseil communal, la réclamation interviendra directement à qui de droit.

M. A. GENAINE est satisfait de la réponse.

M. L. GILLIERON informe que M. M.-E. FAVRE l'a chargé d'une communication :

- Il s'agit de la « course d'école » du Conseil communal, dont la date définitive a été retenue pour le samedi 3 octobre 2009, donc à vos agendas !
- Le but de cette sortie sera de faire le chemin en sens inverse qu'a pris, en son temps, la Pierre des Diablerets
- L'invitation, le programme détaillé et le bulletin de d'inscription seront envoyés aux conseillers et à la Municipalité d'ici fin juin 2009.
- Dans l'intervalle, nous vous recommandons vivement de consulter le site de la Commune [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) – Belmont et ses curiosités – Pierre des Diablerets

Mme H. PINTO remercie M. L. GILLIERON pour ses réjouissantes informations.

M. J.-P. BOLAY s'inquiète du mauvais état de la route au Burenoz où d'imposants trous dans la chaussée imposent un slalom à tous les conducteurs et peuvent être extrêmement dangereux pour les deux-roues.

La Municipalité en prend note.

M. D. GRAUL s'interroge sur l'interdiction de circuler au Burenoz aux + de 10t alors qu'il y a des camions de + de 40t qui y circulent. De même, il demande qui a donné les dérogations pour un certain camion qui a circulé entre 02h30 et 4h00 du matin.

M. G. MUHEIM lui répond que la limitation de tonnage s'applique au transit. S'agissant du camion « très matinal » il le signalera à la Police intercommunale.

M. D. GRAUL est satisfait des réponses.

M. J.-C. BARTOLACELLI se réfère à la décision de la Commune de Lausanne de faire bénéficier de la gratuité des tl par tous les élèves domiciliés à + de 1,5 km et demande si la Commune de Belmont va elle aussi faire un effort.

M. G. MUHEIM l'ayant appris par les journaux, ne peut pas donner de réponse pour le moment.

M. W. TREPPE intervient sur le sujet de la barrière de la Cita. Il nous présente son exposé. Les points essentiels sont résumés ainsi :

Il souligne que les habitants du Chemin du Plan n'acceptent pas d'être classés dans un clan d'égoïstes - sur le blog et dans la presse - opposé à un clan Pralets/Cita. Ils habitent le même village et veulent faire preuve d'une véritable solidarité. Les soucis des habitants des Pralets sont les leurs !

Il cite le Plan directeur, élaboré en 1998: "D'une manière générale, les routes et chemins sont trop étroits, non adaptés à la circulation et la sécurité des piétons." .... "La commune s'est urbanisée de façon assez aléatoire." Entre-temps, la population a augmenté de 50 %, mais la sécurité de nos routes ne s'est pas améliorée.

En parlant sécurité, il résume les trois groupes de la population concernés : les aînés, les enfants et les automobilistes.

Pour ensuite proposer différentes solutions possibles pour améliorer la sécurité à la Cita :

- a) rouvrir la Route de Converney à Lutry.
- b) mettre les Pralets en sens unique.
- c) à la place d'une barrière, la signalisation "Interdiction de circuler, bordiers autorisés Les Pralets, Cita et Le Plan"

Ensuite il explique pour quelles motivations certaines personnes qui n'habitent pas le quartier ont bien pu signer le recours. Plus de 80 % des signatures viennent des personnes domiciliées actuellement à Belmont.

Il expose les points que critiquent les signataires, à part l'absence totale d'information et l'installation de la barrière avant la publication dans la FAO. Ils répliquent les arguments de la Municipalité dans la demande du 29 octobre 2008 auprès du Département des infrastructures, service des routes, à Lausanne, toujours concernant Les Pralets ainsi :

a) "visibilité restreinte". Réplique : Les services de notre commune ont planté, il y 5-6 ans, une haie de thuyas - dont certains, aujourd'hui, atteignent une hauteur de 2 m - qui masque la visibilité sur la plus importante partie du chemin.

b) "route sinueuse". Réplique: Le Plan est plus sinueux et personne ne se plaint.

c) "secteur mis en zone 30. Les habitudes des usagers n'ont pas changé pour autant." Remarque des signataires: Au Chemin du Plan, la vitesse s'est considérablement "normalisée" depuis l'introduction du 30 km/h (Les Pralets ?).

En conclusion M. Treppe se fait porte parole des signataires qui demandent à la Municipalité une séance d'information, si possible encore en 2009, ayant pour sujet "Sécurité routière et urbanisme à Belmont en 2009 et pour l'avenir."

Et pour clore il dit : Dans notre village, on joue la carte du dialogue et "il fait bon vivre à Belmont", selon notre Syndic. Nous y croyons toujours. Et soyez rassurés: Il n'y aura jamais de barrière entre les habitants des Pralets/Cita d'une part et ceux du Plan d'autre part, ni métallique, ni relationnelle.

M. G. MUHEIM relève que les répliques énoncées par M. le Conseiller Treppe se réfèrent à la détermination du 20 avril 2009 des Municipalités de Lutry et de Belmont auprès du Tribunal, déterminations qui ne sont pas connues de l'Assemblée. Il précise que ce qui a été lu dans les journaux ne sont pas les propos de la Municipalité. Le dossier est dans les mains de la Cour de droit public et administratif du Tribunal cantonal. Il refait l'historique et précise qu'actuellement on ne peut pas mettre de « l'huile sur le feu ». Le nombre de lettres sympathisantes reçues par la Municipalité est égal à celui de ceux qui ont signé le recours.

Une information officielle ne sera faite que lorsque la décision du Tribunal cantonal sera entrée en force..

M. W. TREPPE en prend note

M. L. GILLIERON : précise bien, en préambule, qu'il n'entend pas s'exprimer sur le fond de la question « fermeture de la route de la Cita », étant donné qu'un recours a été enregistré par la Cour de droit administratif et public.

Il comprendrait que la Municipalité ne soit pas en mesure de répondre sur le fond ce soir, ce que Monsieur le Syndic a d'ailleurs annoncé dans son intervention en début de séance.

En revanche, il aimerait faire part de ses réflexions concernant la communication et poser principalement 3 questions ainsi qu'une conclusion:

1) où a passé le «à titre provisoire » de la mesure qui nous a été annoncée lors de la séance du 2 octobre ? (en se référant à la séance du CC du 2.10.2008)

2) pourquoi ne prend-on pas la peine d'informer au préalable les habitants de la Commune qui vont nécessairement être surpris, ce qui n'a pas manqué ? Si problème majeur il y avait pour distribuer un tous-ménages, pourquoi n'a-t-on pas différé la mise en place de la barrière, ce qui aurait permis de distribuer le tous-ménages avant la pose de ladite barrière ? Était-ce gênant?

3 ) pourquoi avoir attendu 2 mois pour faire un avis officiel à la population ? pourquoi l'Administration communale a-t-elle repris ce délai de 30 jours alors que la FAO mentionnait le 10 mars « un délai de 20 jours » ?

Conclusion :

Le déroulement de cette affaire fait ressortir des lacunes évidentes et malheureuses en matière de communication. Il exprime le vœu qu'on veille attentivement à cet aspect à l'avenir. Aujourd'hui, la communication doit être soignée dans tout et pour tout, au plan communal, cantonal et fédéral. On en fait chaque jour la constatation.

En P.S., M. L. GILLIERON fait part d'un couac dans le journal Le Regional , où un article portait un titre erroné concernant la soirée de bienvenues aux nouveaux habitants à Belmont.

M. G. MUHEIM lui répond qu'en ce qui concerne la réception des nouveaux habitants, cette dernière était déjà mentionnée dans la précédente parution du Régional.

Concernant la fermeture de la route de la Cita, ce dossier est devant les tribunaux. Le délai mentionné dans la FAO de 20 jours est erroné. Le délai exact est bien de 30 jours et non de 20 jours. Notre secrétaire municipale avait donc « tout juste » !

M. L. GILLIERON n'est satisfait qu'à 90% des réponses : pourquoi avoir attendu si longtemps pour avertir la population, soit 60 jours ?

M. G. MUHEIM réitère ses excuses pour le couac intervenu dans l'information. Au surplus, il se réfère à l'article 107 de l'Ordonnance sur la signalisation routière et son interprétation divergente (à posteriori) selon les services consultés. Il y a mesure provisoire tant que la décision définitive n'est pas reçue. Les communes n'ont pas de compétence en matière de signalisation routière; elles s'appuient sur les Services cantonaux.

M. J.-C. FAVRE : provisoire ou définitif ?

M. G. MUHEIM : selon le Services des routes « provisoire »

M. C. SEEGER : habitant les Pralets, approuve la solution barrière. Il propose cependant, pour satisfaire tout le monde, de la remplacer par des ralentisseurs sur la route des Pralets.

M. D. GRAUL : le provisoire peut durer 25 ans !

M. J.-C. FAVRE revient sur la lettre de Mme Rusconi et désire avoir une information plus approfondie de la réaction de cette dernière en matière de communication.

M. G. MUHEIM soulève que cette lettre n'ayant pas été transmise préalablement à cette séance à la Municipalité par le Bureau du Conseil, une réponse plus détaillée sera donnée aux conseillers lors de la prochaine séance.

M. L. GILLIERON appuie cette proposition.

\* \* \* \* \*

La parole n'étant plus demandée, Mme H. PINTO lève la séance à 22 h. 40 et remercie tous les participants pour leur collaboration et leur souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Helene PINTO

Claudine JACQUAT

Vice-présidente

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc